



RÉGION ACADÉMIQUE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Demande de PASSERELLE

Fin d'année scolaire

Rentrée 2018

PROCÉDURE 6

 de 2nde professionnelle

 de 1^{ère} professionnelle

 vers 1^{ère} professionnelle d'un autre champ

Identification de l'élève

NOM : Prénom(s) :

 Date de naissance :/...../..... Fille Garçon N° INE :

NOM(S), prénom(s) du(es) représentant(s) légal(aux) :

Adresse :

Code postal : Commune : N° de téléphone :

Classe suivie en 2017-2018 (intitulé complet) :

Établissement fréquenté en 2017-2018 :

Demande de la famille ou de l'élève s'il est majeur

 1^{ère} professionnelle autre champ

Spécialité (intitulé complet) :

Établissement demandé :

 Si un « stage passerelle » est préconisé par l'établissement, la famille s'engage à faire suivre ce stage au jeune. A défaut, il ne pourrait pas bénéficier de la « passerelle » : OUI NON

L'affectation n'est pas garantie. Elle est réalisée sur les places vacantes.
Joindre les copies des bulletins scolaires de l'année précédente et de l'année en cours.

Date :

Signature de l'élève

Signature du représentant légal 1

Signature du représentant légal 2

Projet personnel de l'élève (à compléter par l'élève)

Indiquez ici :

- ⇒ Ce qui motive le choix de la formation et de la spécialité demandée
- ⇒ Projet de l'élève

.....

.....

.....

.....

Partie à remplir par le Psychologue de l'Education Nationale

L'avis circonstancié du Psy EN s'appuie sur la pertinence du projet, la motivation du candidat, le niveau scolaire, la faisabilité matérielle.

Avis circonstancié après entretien - conseil avec le candidat :

.....

.....

.....

Nom du Psy EN :

CIO :

Cachet du CIO

Date :

Signature :

Avis de l'équipe éducative de l'établissement d'origine

Classe suivie en 2017-2018 (intitulé complet) :

.....

Avis * sur le projet de l'élève :

.....

.....

Préconisations pédagogiques pour préparer l'adaptation dans la classe demandée :

.....

.....

Date :

Cachet de l'établissement

Signature du professeur principal de la classe d'origine :

Avis du chef de l'établissement d'origine

- Avis favorable
 Avis défavorable *

*** Le cas échéant, l'avis défavorable sera dûment motivé ci-dessous**

Observations et stage préconisé, le cas échéant :

Date :

Signature du chef de l'établissement d'origine ou de son représentant :

Cachet de l'établissement

Le dossier sera transmis à l'établissement demandé pour avis.

Avis du chef de l'établissement demandé

- Favorable, avec positionnement à réaliser en cas d'admission dans la formation
 Défavorable - Motif :

Date :

Signature du chef d'établissement d'accueil
ou de son représentant :

Cachet de l'établissement

Après avis, le dossier sera renvoyé à l'établissement d'origine pour suite à donner selon le cas.

DEMANDE D'AFFECTATION Á SAISIR DANS AFFELNET

PASSERELLE VERS LA 1^{ÈRE} PROFESSIONNELLE D'UN AUTRE CHAMP

Spécialité de 1 ^{ère} Pro demandée par la famille, ayant reçu un avis « favorable ». Á saisir en vœu n°1. Compléter obligatoirement la saisie par un autre vœu pour une 1 ^{ère} Pro de même spécialité que la formation d'origine	Établissement demandé et stage (le cas échéant)	Régime Int/DP/Ext	Code vœu (réservé à l'établissement)

Date

Signature de l'élève

Signature du (ou des) représentant(s) légal(aux)

AFFECTATION en fin d'année scolaire (AFFELNET)

Le 25 mai au plus tard, l'établissement demandé :

- renvoie le dossier à l'établissement d'origine après l'avoir complété
- transmet les listes des « avis passerelles » aux établissements d'origine des élèves et au SAIO.

secretariat.dsai@ac-reunion.fr

Du 28 mai au 15 juin (12h00) : saisie du vœu de l'élève par l'établissement d'origine dans AFFELNET **si l'avis des établissements d'origine et d'accueil n'y est pas défavorable.**

En cas d'avis « favorable » de l'établissement demandé, l'affectation au titre d'une passerelle restera, dans tous les cas, dépendante des places restées vacantes après affectation des élèves de 2^{nde} Pro du même champ qui restent prioritaires.

Dans le cadre des Passerelles, les notifications d'affectation sont obligatoires pour l'inscription à l'examen. Elles doivent être conservées dans les dossiers des élèves par les établissements d'accueil.

Autorisation du Recteur

L'élève

Est autorisé(e) à poursuivre sa formation en 1^{ère}

Établissement :